

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 11 (1866)  
**Heft:** 21

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 21.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

formé en grosses et profondes colonnes ; chacune de nos petites colonnes se dérobera mieux à la vue de l'ennemi en profitant des nombreux accidents de terrain que notre pays coupé offre à chaque instant ; enfin, quand le moment d'agir par notre feu arrivera, nous pourrons faire usage de tous nos fusils sans nous déployer, ce qui ne serait pas possible avec des colonnes plus profondes. Nous ne craindrions donc pas, pour notre compte, d'appliquer les méthodes exposées ci-dessus à une réunion de plusieurs bataillons.

Cependant, hâtons-nous de le dire, nous ne prétendons point faire des colonnes de compagnie une panacée universelle, nous ne pensons point qu'il faille toujours et partout employer cette formation. Nous sommes toujours plus convaincu qu'en matière militaire, pas plus qu'en toute autre matière, il n'y a *rien d'absolu* et que ce qui a convenu un jour, dans telle circonstance, peut fort bien ne pas convenir un autre jour et dans d'autres circonstances. Nous ne préconisons donc point les colonnes de compagnie comme devant être employées exclusivement à toute autre formation. Nous prétendons seulement qu'elles peuvent être utiles dans bien des circonstances ; cela suffit pour que l'on doive y exercer nos troupes, sans toutefois négliger les autres formations.



## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

**Berne.** (*Corresp. part.*) — Les essais faits à Aarau de fusils se chargeant par la culasse sont enfin terminés, et l'on est déjà à l'œuvre pour doter nos troupes d'une excellente arme nouvelle et d'un bon système de transformation des fusils et carabines actuels. Quant à vous donner beaucoup d'autres détails sur ces modèles, ainsi que sur leurs concurrents moins heureux, je m'en dispenserai pour le moment et laisserai la responsabilité d'une publicité intempestive aux journaux politiques. Heureusement que ceux-ci ont été jusqu'aprèsent assez mal renseignés. La commission d'Aarau, ou plutôt une sous-commission, a clos les travaux par des essais du fusil français Chassepot, qui ont montré que cette arme possédait d'excellentes qualités. Si elle était entrée en lice plus tôt et avec une munition métallique, peut-être aurait-elle pu modifier sensiblement les résultats de la commission technique. La question importante de la répartition des nouvelles armes aux troupes fera l'objet, dit-on, des délibérations de la grande commission des divisionnaires et des chefs d'armes, qui serait prochainement convoquée à cet effet. Il est déjà décidé que la cavalerie essaiera, aux prochaines écoles de recrues, un mousqueton au système américain.

A propos de la grande commission, vous savez que M. le colonel Ziegler, qui avait été appelé à siéger dans la dernière par suite d'une faveur exceptionnelle, vient de refuser publiquement de rentrer à l'assemblée fédérale, parce que les affaires en général et toutes les affaires militaires en particulier y seraient trop mal menées ! Divers journaux de la Suisse allemande et particulièrement le *Bund*, le *Schweizer-Bote*, la *Gazette de St-Gall*, et, dans la Suisse française, le *Nouvel-iste Vaudois*, lui ont riposté de si bonne encre que le pauvre colonel reviendra bien meurtri de son équipée, s'il en revient. Il lui a été dit entr'autres que dans la récente grande commission non seulement il n'avait rien su proposer, mais qu'il avait contrecarré à tort et à travers les meilleures propositions, les menaçant même de l'opposition du canton de Zurich. Cette assertion a amené un échange de lettres publiques entre MM. les colonels Ziegler et Hofstetter, et tout un programme du colonel zuricois, dignes d'être examinés à part. Vous en entretiendrez

sans doute vos lecteurs ; mais laissez-moi vous dire, en attendant, que M. Ziegler, qui est en même temps président du gouvernement du canton de Zurich, est sévèrement jugé dans son propre canton.

La commission de l'institution de Winkelried, composée de MM. Keller, Widmer, Meyer, Lehmann, Roguin et Friederich, s'est réunie sous la présidence de M. le conseiller fédéral Fornerod, et a décidé, après deux jours de délibérations, qu'il serait entré sérieusement en matière. Une loi fédérale, dont les bases ont été posées, sera présentée aux Chambres dans ce but.

Une autre commission s'est aussi réunie ces jours-ci à Aarau, composée de MM. les colonels Schwarz, Hofstetter, Schädler, Quinlet, lieutenant-colonels Lecomte et Zehnder, pour élaborer la nouvelle édition allemande et française du règlement de service. A cette occasion quelques améliorations de rédaction et de coordination ont pu être apportées à l'ancien texte. Le volume, comprenant les trois parties : service intérieur, service de garde, service de campagne, est à l'impression et pourra, dans quelques semaines, être mis à la disposition des officiers, en remplacement définitif de l'ancien règlement général de service de 1847.

**Vaud.** — Nous avons le regret d'annoncer la démission de MM. les lieutenant-colonels Joël, chef du corps du génie, et de la Rottaz, chef du corps de la cavalerie.

Le premier a été remplacé par M. le capitaine Charles *Burnand*, promu au grade de major ; le second par M. le capitaine William *de Cerjat*, promu également au grade de major.

---

Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos compatriotes, M. Charles Thérémin, qui sert en qualité de 1<sup>er</sup> lieutenant dans le 2<sup>me</sup> régiment d'artillerie de campagne poméranien, vient d'être décoré, pour sa belle conduite pendant la dernière guerre, de la croix de l'Ordre militaire de la couronne de Prusse.

---

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 14 août, M. *Conod*, Auguste, à Lausanne, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers n<sup>o</sup> 5, R. C.

Le 21, M. *Morel*, Marc, à Lausanne, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers n<sup>o</sup> 1, R. C.

Le 23, M. *Gachet*, Samuel, à Bioley-Orjulaz, lieutenant de la compagnie d'artillerie n<sup>o</sup> 6, R. C.

Le 24, M. *Guex*, Jules, à Vevey, lieutenant de la batterie attelée n<sup>o</sup> 22.

Le 29 septembre, M. *Martin*, Jean-David, à Froideville, capitaine du centre n<sup>o</sup> 2 du 12<sup>e</sup> bataillon R. C.

Le 19 octobre, MM. *Rebeaud*, Fs-Louis, à Yvonand, lieutenant du centre n<sup>o</sup> 2 du 45<sup>e</sup> bataillon, et *Gloor*, Charles-Isaac, à Echallens, lieutenant du centre n<sup>o</sup> 1 du 11<sup>e</sup> bataillon R. C.

Le 23, M. *Brecht*, Gustave, à Grandson, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de chasseurs de gauche du 50<sup>e</sup> bataillon.

Le 26, MM. *Zbinden*, Christian, à Moudon, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant à l'état-major sanitaire (vétérinaire), et M. *Martinet*, Fs-Ls, à Vuitteboeuf, capitaine du centre n<sup>o</sup> 3 du 26<sup>e</sup> bataillon.

Le 30, MM. *Jeannin*, Paul, à Yverdon, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n<sup>o</sup> 3 du 26<sup>e</sup> bataillon ; *Jaunin*, Siméon, à Fey, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de chasseurs de gauche du 112<sup>e</sup> bataillon R. F. ; *Wagnières*, Auguste, à Fey, lieutenant de chasseurs de droite du 12<sup>e</sup> bataillon R. C. ; *Chuard*, Jn-Ls, à Corcelles près Payerne, commandant du 1<sup>er</sup> bataillon R. C. ; *Burnand*, Ch., à Lausanne, major à l'état-major cantonal et chef du corps du génie.

Le 2 novembre, MM. *de Cerjat*, William, major à l'état-major général cantonal et chef du corps de la cavalerie, et *Chautems*, Jean-Samuel, à Champvent, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n<sup>o</sup> 1 du 11<sup>e</sup> bataillon R. C.